



Association
Sécurité Est Lausannois

Comité de direction
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Préavis **N°6 - 2016** du Comité de direction au Conseil intercommunal

Budget 2017

Responsabilité(s) du dossier :

- **Jean-Marc Chevallaz, président du Comité de direction**

Pully, le 1er novembre 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois » a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet du budget pour l'année 2017.

Celui-ci est établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Le sixième budget qui vous est présenté a été élaboré d'une façon rigoureuse et avec l'accord des quatre Municipalités des communes membres de l'association.

Au vu des nouvelles compétences accordées aux polices communales courant 2012, à savoir pour notre Corps de police : enregistrement de la plupart des plaintes, constats de cambriolages, constats en cas de violences conjugales, participation à la prévention coordonnée au niveau cantonal (prévention scolaire), appui aux autres corps de police communaux, l'augmentation d'effectif prévue sur trois ans a bel et bien été respectée. En effet, le budget de l'année 2017 ne prévoit pas d'augmentation des effectifs en terme de personnel.

Par conséquent, les charges et les revenus relatifs à l'Association Sécurité Est Lausannois se présentent de la manière suivante, par rapport au budget de l'année 2016 :

Libellé	Budget 2017 (en CHF)	Budget 2016 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	8'315'350.00	8'316'250.00	-900.00	-0.0%
Biens, services et marchandises	1'908'893.00	1'711'641.00	197'252.00	11.5%
Amortissements	83'500.00	103'300.00	-19'800.00	-19.2%
Rembt, part. et subv. collectivités	2'500.00	2'500.00	0.00	0.0%
Aides et subventions	500.00	570.00	-70.00	-12.3%
Attributions fonds+fin. spéciaux	150'000.00	150'000.00	0.00	0.0%
Total des charges	10'460'743.00	10'284'261.00	176'482.00	1.7%
Patentes et concessions	0.00	2'500.00	-2'500.00	-
Revenus du patrimoine	9'000.00	9'000.00	0.00	0.0%
Taxes, émoluments, prod. ventes	1'890'240.00	1'911'300.00	-21'060.00	-1.1%
Participations et rebts coll. publ.	8'561'503.00	8'361'461.00	200'042.00	2.4%
Total des revenus	10'460'743.00	10'284'261.00	176'482.00	1.7%

Par rapport aux comptes de l'année 2015, les charges et revenus se présentent de la manière suivante :

Libellé	Budget 2017 (en CHF)	Comptes 2015 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	8'315'350.00	7'847'051.05	468'298.95	6.0%
Biens, services et marchandises	1'908'893.00	1'381'384.48	527'508.52	38.2%
Amortissements	83'500.00	103'500.00	-20'000.00	-19.3%
Rembt, part. et subv. collectivités	2'500.00	505.60	1'994.40	394.5%
Aides et subventions	500.00	450.00	50.00	11.1%
Attributions fonds+fin. spéciaux	150'000.00	250'174.33	-100'174.33	-40.0%
Total des charges	10'460'743.00	9'583'065.46	877'677.54	9.2%
Patentes et concessions	0.00	0.00	0.00	0.0%
Revenus du patrimoine	9'000.00	6'745.65	2'254.35	33.4%
Taxes, émoluments, prod. ventes	1'890'240.00	2'319'547.88	-429'307.88	-18.5%
Part à des recettes cantonales		4'018.70	-4'018.70	-
				100.0%
Participations et rebmts coll. publ.	8'561'503.00	7'252'429.23	1'309'073.77	18.1%
Prélèvements fonds+fin. spéciaux	0.00	324.00	-324.00	-
				100.0%
Total des revenus	10'460'743.00	9'583'065.46	877'677.54	9.2%

Comme vous pouvez le constater, les charges augmentent de 1.7% par rapport à celles constatées dans le cadre de l'élaboration du budget 2016 et de 9.2% par rapport à celles réalisées dans le bouclage des comptes 2015.

Cette progression des charges provient pour l'essentiel des éléments suivants :

- Augmentation des charges de personnel
- Augmentation des achats de matériel d'exploitation
- Augmentation des achats de véhicules
- Augmentation des coûts du matériel spécialisé
- Augmentation des coûts liés à l'informatique

Augmentation des charges de personnel

Nous constatons que les charges de personnel sont à peu près au même niveau que celles prévues dans le budget de l'année 2016.

Par conséquent, l'effectif du personnel inclus dans le budget 2017 est pratiquement identique à celui constaté lors du budget 2016, soit de 60.8 ETP (2016 : 60.9)

L'écart constaté par rapport aux comptes 2015 (+6.0%) provient des augmentations statutaires, ainsi que des frais d'écologies des aspirants.

Augmentation des achats de matériel d'exploitation

Le budget 2017 prévoit l'acquisition de l'équipement pour deux aspirants ainsi qu'une augmentation du besoin en uniformes et chaussures.

Augmentation des achats de véhicules

Le budget de l'année 2017 prévoit les remplacements d'un véhicule d'intervention, d'une moto et de deux scooters.

Augmentation des coûts du matériel spécialisé

Le budget 2017 prévoit le renouvellement progressif des radios Polycom (système de télécommunication) et d'un appareil SAT (surveillance automatique du trafic), l'acquisition d'une nouvelle carotteuse pour l'installation de panneaux de signalisation, l'acquisition d'un système de nettoyage manuel ainsi que le renouvellement de toutes sortes de matériel.

Augmentation des coûts liés à l'informatique

La progression importante de ce type de charges provient pour l'essentiel du regroupement des coûts informatiques qui se situaient auparavant dans d'autres comptes (3101, 3111, 3151, 3182, 3185 et 3189.01) et de nouveaux investissements (remplacement SAN et serveurs de virtualisation, nouveau site internet/extranet, migration base archive, mise à jour EPSIPOL et Office).

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes diminuent légèrement de 1.1% par rapport au budget 2016 et de 18.5% par rapport aux comptes de l'année 2015. Cette diminution provient en grande partie du niveau des amendes qui est plus élevé lors du bouclage des comptes 2015 ainsi que des remboursements de salaires ayant pour origine des absences prolongées de collaborateurs suite à des accidents ou des maladies.

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2016, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2017 (en CHF)	Budget 2016 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Belmont-sur-Lausanne	529'818.00	526'318.00	3'500.00	0.7%
Paudex	260'120.00	251'242.00	8'878.00	3.5%
Pully	7'279'678.00	7'095'263.00	184'415.00	2.6%
Savigny	491'887.00	488'638.00	3'249.00	0.7%
Total	8'561'503.00	8'361'461.00	200'042.00	2.4%

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2015, se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2017 (en CHF)	Comptes 2015 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Belmont-sur-Lausanne	529'818.00	489'911.98	39'906.02	8.1%
Paudex	260'120.00	217'612.28	42'507.72	19.5%
Pully	7'279'678.00	6'090'066.41	1'189'611.59	19.5%
Savigny	491'887.00	454'838.56	37'048.44	8.1%
Total	8'561'503.00	7'252'429.23	1'309'073.77	18.1%

La moindre augmentation des participations des communes de Belmont-sur-Lausanne et de Savigny s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Il est à noter également que la participation de la Commune de Paudex, malgré la forte augmentation constatée par rapport aux comptes 2015, reste néanmoins inférieure (en tenant compte de la bascule de deux points d'impôts en faveur des communes) à celle qui prévalait avant la création de l'association intercommunale.

Par conséquent, le budget 2017 qui vous est proposé est relativement stable par rapport à celui de l'année 2016. En effet, il ne prévoit aucune augmentation de l'effectif du personnel faisant partie de l'association intercommunale.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité Est lausannois»**

1. vu le préavis No 6 - 2016 du Comité de direction du 1er novembre 2016,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

décide

1. de valider le budget 2017 de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 1er novembre 2016.

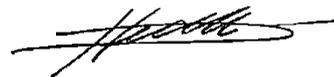
AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président

Le secrétaire



J.-M. Chevallaz



D-H Weber

Annexe :

-
- Le budget 2017